

## **MAIRIE DE FRANCS**

### **Compte-rendu de la séance ordinaire**

**Du 29 mars 2021**

### **CONVOCATION du 24 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 29 mars , le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le Foyer Armand GRELAUD pour respecter les règles de distanciation sociale ( COVID 19), sous la présidence de Madame GISSOUT Florence, Maire.

Présents : Mesdames GISSOUT Florence, SUEUR Pierrette, BERNAGAUD Martine, BERBAIN Anne, GACHET Lénaïck.

Messieurs : REVERDEL Dominique, BRAUD Alexis, REVERDEL Didier, DAUGIERAS Jean-Marie, LARRIEU William.

Absent : Monsieur BARRET Étienne.

Secrétaire de Séance : Monsieur REVERDEL Didier

#### **Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> mars 2021 :**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la réunion du 01 mars dernier. Il n'y en a pas, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération convention de fauchage Tayac :**

Il faut renouveler la convention de fauchage avec la Commune de Tayac pour l'année 2021. Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite maintenir le prix horaire de 48 euros pour Tayac et par la même occasion le prix de 25 euros pour les particuliers ?

Après en avoir délibéré et à 10 voix pour, le Conseil Municipal décide de reconduire ces tarifs et autorise Madame le Maire à signer la convention avec Tayac. Une délibération sera prise.

#### **Délibération délégation de signature pôle ADS :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction des documents d'urbanisme passe par le pôle ADS de la Communauté de Communes. Lors de la réunion du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé la délégation de signature aux agents du Pôle ADS. Depuis lors, Éva FLEURIER a rejoint l'équipe et il convient donc de reprendre la délibération en l'incluant. Éva FLEURIER est chargée, entre autre, de l'instruction des demandes d'urbanisme de la Commune de FRANCS .

Le Conseil Municipal délibère et accepte, à 10 voix pour, de donner cette délégation de signature. Une délibération sera prise.

#### **Délibération demande de subventions :**

Nous avons reçu les demandes de subventions suivantes :

- 430 € du Syndicat Viticole : le Conseil Municipal accepte à 10 voix pour,
- 150 € de l'association de la Fleur au Miel : le Conseil Municipal accepte à 1 voix contre et 9 voix pour,
- 80 € pour la coopérative scolaire : le Conseil Municipal accepte à 10 voix pour,
- 50 € à l'association « la pelouse », accueil des familles : le Conseil Municipal accepte à 10 voix pour,
- 50 € à l'association des jeunes sapeurs pompiers : le Conseil Municipal accepte à 10 voix pour,
- de l'A.F.M : le Conseil Municipal octroie 200 € à 10 voix pour,
- de L'A.F.S.E.P : le Conseil Municipal refuse à 10 voix contre,
- de l'Association prévention routière : le Conseil Municipal refuse à 10 contre.

Une délibération sera prise.

#### **Baisse des impôts :**

Suite aux différents échanges avec Laure CLATOT, la conseillère aux décideurs locaux des CDC du

Grand Saint Emilionnais et de Créon, il ressort que l'on peut baisser la taxe foncière sur le non bâti sans baisser la taxe foncière sur le bâti. De plus, afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur le bâti nous est ré-attribuée. Toutefois cette somme étant inférieure à ce que nous aurait rapporté la taxe d'habitation, un coefficient supérieur à 1 sera appliqué afin que les produits soient équivalents à ceux de 2020. Madame CLATOT nous a fait parvenir différentes simulations de baisse du taux de la taxe foncière sur le non bâti. Le Conseil émet un premier avis sur ces propositions.

### **Dépenses d'investissement :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses envisagées en matière d'investissement afin pouvoir prétendre aux différentes subventions et de les inscrire au budget.

### **Infos diverses :**

- Suite à la commission des impôts on s'aperçoit que les gens rénovent des bâtiments sans se rapprocher de la Mairie et surtout omettent de faire la déclaration obligatoire en fin de travaux.
- Le Rallye de Saint Émilion est annulé en raison de la crise sanitaire.
- Cimetière : la loi impose la fin de l'utilisation du désherbant dans les cimetières au 01/07/2022.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle souhaite anticiper cette obligation légale. Elle a déjà fait enlever les cailloux sur le pourtour de l'ancien cimetière pour pouvoir y semer de l'herbe et n'avoir plus qu'à tondre.

Elle a pris contact avec une entreprise paysagère : les jardins de l'Isle pour faire chiffrer le coût des travaux. Par la même occasion elle a demandé un devis pour le chemin d'accessibilité du Foyer.

Profitant de la venue de Monsieur Florent BOUDIE, député, elle a présenté ce projet. Monsieur BOUDIE lui a assuré qu'il lui apporterait toute l'aide nécessaire pour obtenir des subventions.

Monsieur BRAUD va, également faire chiffrer le chemin d'accessibilité pour EUROVIA puisqu'il doit rencontrer Monsieur PAGES pour le chiffrage des routes.

- Le tour de France passe le 17 juillet (épreuve contre la montre) sur les communes de Saint Émilion, Lussac, Libourne, Pomerol, Néac et Montagne.
- Office du tourisme : Madame le Maire annonce que, suite aux démissions des présidents, un nouveau bureau est mis en place.

### **Questions diverses :**

- Faut-il garder le panneau d'affichage situé vers l'ancienne boulangerie alors qu'il est situé chez un particulier ? Les gens le lisaient en allant à la boulangerie, étant donné qu'elle est fermée le Conseil décide de le retirer.

La séance est levée à 22h10

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE  
GISSOUT Florence